

# Établissement des coûts de l'Énoncé économique de l'automne et des mesures hors cycle – 2018

---

Date de publication : 2019-01-17

Contact : Robert Behrend  
[robert.behrend@parl.gc.ca](mailto:robert.behrend@parl.gc.ca)

Titre abrégé : Soutien aux travailleurs des industries saisonnières

Description : Réaffectation et report de fonds annoncés dans le budget de 2018. Cette proposition est pour mettre en œuvre la première partie d'un nouveau projet ciblé d'assurance-emploi visant à fournir des semaines supplémentaires de revenu aux demandeurs saisonniers et pour offrir des fonds supplémentaires par l'entremise des Ententes sur le développement du marché du travail en vue de soutenir les travailleurs des industries saisonnières. Le coût du revenu supplémentaire est estimé, alors que le financement supplémentaire fourni dans le cadre des Ententes sur le développement du marché du travail n'est pas compris dans cette estimation des coûts.

La Partie I de ce projet pilote vise à offrir jusqu'à cinq semaines supplémentaires de prestations régulières de l'assurance-emploi aux travailleurs saisonniers admissibles. Les travailleurs qui oeuvrent dans une industrie saisonnière et qui présentent une demande d'assurance-emploi entre le 5 août 2018 et le 30 mai 2020 dans l'une des 13 régions économiques ciblées sont considérés comme admissibles s'ils répondent aux critères suivants :

- au cours des cinq dernières années, le travailleur a fait au moins trois demandes d'assurance-emploi pour lesquelles il a reçu des prestations régulières ou de pêcheur;
- au moins deux de ces demandes ont commencé vers le même moment dans l'année.

Les 13 régions sont les suivantes : Bas-Saint-Laurent-Côte-Nord; Centre du Québec; Charlottetown; Chicoutimi-Jonquière; Est de la Nouvelle-Écosse; Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine; Madawaska-Charlotte; Terre-Neuve / Labrador (à l'exception de la capitale); Nord-ouest du Québec; Île-du-Prince-Édouard (à l'exception de la capitale); Restigouche-Albert; Ouest de la Nouvelle-Écosse; et Yukon (à l'exception de la capitale).

Ligne(s) d'exploitation : Principaux transferts aux particuliers (assurance-emploi), revenus de cotisations d'assurance-emploi.

Données de base : Modèle de prévisions budgétaires du DPB.

Emploi et Développement social Canada :

- Rapport de contrôle et d'évaluation de l'assurance-emploi pour l'exercice financier commençant le 1er avril 2016 et se terminant le 31 mars 2017.

- Évaluation du projet pilote de prolongation des prestations d'assurance-emploi sur une période de cinq semaines : 2004 à 2009, mars 2010.

Estimation et méthode de projection : Modèle microcomptable ascendant. Calculs du DPB.

Évaluation de l'incertitude : L'incertitude de l'estimation des coûts est modérée. Elle est attribuable aux prévisions relatives au moment où les prestataires épuiseront leurs prestations régulières avant de recevoir des prestations supplémentaires dans le cadre de ce projet pilote.

Les données sur la population de prestataires proviennent des ensembles de données de l'administration de l'AE. On y trouve de l'information utile sur les résultats de projets pilotes semblables qui, grâce à un échantillon de données administratives, permettent de déterminer le taux de participation et le nombre de semaines supplémentaires que les prestataires devraient utiliser.

Les projets pilotes ont démontré une réaction comportementale chez les prestataires, qui ont augmenté le nombre de semaines, mais il y a eu une certaine variation dans le nombre de semaines supplémentaires prises. Cette réaction comportementale est prise en compte dans l'estimation des coûts.

Généralement, les frais d'administration de l'assurance-emploi sont d'environ 10 % des dépenses totales. Comme cette mesure se traduit par une augmentation des dépenses totales liées à l'assurance-emploi, le DPB s'attend à ce qu'il y ait des répercussions sur les frais d'administration.

Le Compte d'assurance-emploi est budgété sur une période de sept ans. Toutes les dépenses liées à l'assurance-emploi sont compensées par une augmentation correspondante des recettes au titre de l'assurance-emploi. En règle générale, 1 milliard de dollars de nouvelles dépenses sur une période de sept ans correspondra à une augmentation de 0,01 \$ du taux de cotisation à l'assurance-emploi.

### Coût de la mesure proposée

En millions de \$	2018- 2019	2019- 2020	2020- 2021	2021- 2022	2022- 2023	2023- 2024
Coût total	36,4	106,8	33,8	-29,6	-30,6	-31,6

Note : L'estimation des coûts concerne la Partie I du nouveau projet pilote de l'assurance-emploi, qui vise à fournir des semaines supplémentaires d'aide au revenu aux prestataires saisonniers. Elle ne comprend pas le financement additionnel provenant des Ententes sur le développement du marché du travail qui vise à soutenir les travailleurs des industries saisonnières. Toutes les dépenses liées à l'assurance-emploi sont compensées par une augmentation correspondante des recettes au titre de l'assurance-emploi.

## Renseignements supplémentaires

Description		Ligne d'exploitation	2018- 2019	2019- 2020	2020- 2021	2021- 2022	2022- 2023	2023- 2024
Coûts	Aucun changement d'activité	Prestations d'assurance emploi supplémentaires	19,0	59,5	32,5	-	-	-
	Réaction comportementale	Principaux transferts aux particuliers (assurance-emploi)	14,1	44,1	24,1	-	-	-
	Coûts d'administration		3,4	10,4	5,7	-	-	-
Coût total avant le recouvrement			36,4	113,9	62,3	-	-	-
Recouvrement des coûts	Recettes au titre de l'assurance-emploi		-	(7,1)	(28,6)	(29,6)	(30,6)	(31,6)
Coût total net des mesures de recouvrement			36,4	106,8	33,7	(29,6)	(30,6)	(31,6)
Nombre de prestataires			9 900	30 900	16 700	-	-	-

### Notes :

Les estimations sont présentées selon la méthode de la comptabilité de trésorerie telles qu'elles figureraient dans le budget et les comptes publics.

Les chiffres positifs diminuent le solde budgétaire; les chiffres négatifs l'augmentent.

Toutes les dépenses liées à l'assurance-emploi sont compensées par une augmentation correspondante des recettes au titre de l'assurance-emploi.

Le nombre de prestataires est arrondi à la centaine près.

faible = coût inférieur à 500 000\$

"..." = Le DPB n'a pas tenté d'établir les coûts.

"-" = Le DPB ne prévoit pas de coût financier.